



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2023

Délibération n° 23C/02/03

Date de convocation : 17 mars 2023	Nombre de conseillers	
Date de publication : 29 mars 2023	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 53 Pouvoirs : 9 Votants : 62

Objet : Compte financier unique 2022 du budget annexe : Zone d'Argenlieu et Autres

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Essuiles, sous la présidence de Frans DESMEDT, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CONVERS Patrick, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, NAVARRO Julien, PAUCCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, DESMEDT Frans, MMES DESMEDT Yveline, DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, MME GRIGNON-PONCE Véronique, M. HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MOONEN Thierry POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, MME WALLON Christine.

Etaient excusés : FOURNIER Alain

Ont donné procuration :

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;

M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) ;

M. MERLIN Bernard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;

MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à M. HOEDT Jean-Michel (Erquinwillers) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME VERMEULEN Christèle (Bulles) ;

A été élue secrétaire de séance : MME BOULAS-DRETZ Sandrine

Le doyen de l'assemblée, Didier LEDENT, assure la présidence de séance pour ce point.

La communauté de communes a été retenue par l'Etat pour expérimenter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour la période 2020-2023. Pour la 2^e année consécutive, le CFU est donc élaboré à titre expérimental conjointement avec le comptable de la DGFIP pour présenter une information financière rationalisée et simplifiée. Pour rappel, le compte administratif et le compte de gestion sont désormais regroupés dans un seul document.

Le Conseil,

Réuni sous la présidence de M. Didier LEDENT, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022, dressé par M. Frans DESMEDT, président de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la convention, signée le 30 décembre 2019, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir de l'exercice 2020 ;

Considérant que l'ensemble des étapes du processus de dématérialisation et d'échanges avec le service de gestion comptable de Saint-Just-en-Chaussée ont été réalisées ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

DONNE ACTE de la présentation du compte financier unique 2022 du budget annexe ZAE, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE ZONES D'ARGENLIEU ET AUTRES

Section de fonctionnement

Chap	Dépenses (€)	1 280 555,18	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	25 531,53	62	0	0
012	Charges de personnel				
65	Autres charges de gestion courante	0,45	62	0	0
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 255 023,20	62	0	0

Chap	Recettes (€)	1 280 555,18	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 000,00	62	0	0
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante				
77	Produits exceptionnels				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 196 555,18	62	0	0

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total	1 280 555,18	1 280 555,18
RESULTAT D'EXERCICE		0
Résultat reporté		364 904,21
Restes à réaliser		
RESULTAT CUMULE		364 904,21

Section d'investissement

(€)	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abstention
Opérations d'équipements					
Opérations financières					
Opérations d'ordre	1 196 555,18	1 255 023,20	62	0	0
Opération pour compte de tiers					
Opération patrimoniales					

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total	1 196 555,18	1 255 023,20
RESULTAT D'EXERCICE		58 468,02
Résultat reporté	1 255 023,20	
Restes à réaliser		
RESULTAT CUMULE	1 196 555,18	
Solde d'exécution	- 1 196 555,18	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :

Section fonctionnement	364 904,21 €
Section investissement	- 1 196 555,18 €
Déficit global de clôture :	831 650,97 €

Le Conseil,

Considérant le résultat de l'exercice 2022,

A l'unanimité des membres présents,

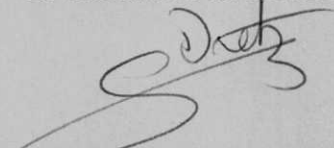
ARRETE les chiffres tels qu'ils viennent d'être résumés,

DECIDE de reprendre au budget primitif 2023 du budget annexe ZAE les résultats comme suit :

- au 001 (dépenses d'investissement) : 1 196 555,18 €
- au 002 (recettes de fonctionnement) : 364 904,21 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Sandrine BOULAS-DRETZ

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 29 mars 2023